Nations Unies

ICCD/CRIC(23)/5

Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
12 septembre 2025
Français
Original : anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
Vingt-troisième session
Panama (Panama), 1er-5 décembre 2025
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire
Mise en œuvre efficace de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional
Informations actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres et les activités de mise en œuvre connexes

Mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres et activités de mise en œuvre connexes

Rapport du Mécanisme mondial

Résumé

Dans sa décision 12/COP.14, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'inclure un bilan du processus de définition de cibles volontaires (Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres) dans la documentation officielle établie pour les réunions intersessions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC). Sur cette base, la Conférence des Parties a décidé, par sa décision 13/COP.16, d'inscrire à l'ordre du jour de la vingt-troisième session du CRIC, pour examen et discussion par les Parties, des informations actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres et les mesures de mise en œuvre connexes.

S'appuyant sur les décisions 3/COP.15, 11/COP.15, 12/COP.15 et 13/COP.15, la Conférence des Parties, dans sa décision 3/COP.16 a invité les Parties à affiner leurs cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres en veillant à ce qu'elles soient propres à leur situation, assorties de délais, quantitatives et cohérentes avec leurs politiques publiques, qu'elles portent sur des zones expressément définies, qu'elles tiennent compte des questions de genre et qu'elles soient correctement intégrées dans les cadres de planification. Elle a également prié le Mécanisme mondial et le secrétariat d'appuyer, dans le cadre de la deuxième phase du Programme de définition de cibles de NDT (Programme 2.0), le processus de définition des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres dans d'autres pays que les 18 pays participant au Programme. Il s'agit notamment d'harmoniser le Programme avec d'autres conventions, de prendre en compte ces cibles dans les cadres nationaux de planification de l'utilisation des terres et de soutenir les mesures prises pour partager les connaissances sur la réalisation de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres.

Merci de recycler

Dans ses décisions 13/COP.15 et 3/COP.16, la Conférence des Parties a demandé au Mécanisme mondial et au secrétariat de renforcer les partenariats pour accélérer la mise en place d'une réserve de projets géographiquement équilibrée sur la gestion durable des terres et la résilience à la sécheresse. Dans sa décision 3/COP.16, la Conférence des Parties prie le Mécanisme mondial de mettre l'accent sur les initiatives, projets et programmes phares multinationaux de grande envergure et à fort impact, et d'intensifier le renforcement des capacités des pays et des parties prenantes concernées, y compris les autorités locales, la société civile et le secteur privé, selon qu'il convient, afin de les aider à accéder à des financements provenant de sources diverses.

Dans le présent rapport, les auteurs font le point sur l'état d'avancement du processus de définition et de mise en œuvre de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres. Ils mettent en évidence les progrès réalisés en ce qui concerne l'élaboration de projets, notamment les mesures prises pour mobiliser des ressources, trouver des mécanismes de financement novateurs et collaborer avec le secteur privé, et décrivent les réalisations, recensent les défis et présentent des conclusions et des recommandations, afin d'éclairer les discussions des Parties à la vingt-troisième session du CRIC.

Table des matières

		Page
I.	Évolution des mesures mises en œuvre en vue de la neutralité en matière de dégradation des terres	4
	A. Objectifs de développement durable et maturation du processus de neutralité en matière de dégradation des terres dans le cadre de la Convention	4
	B. Décisions prises par la Conférence des Parties à sa seizième session	5
II.	Exécution de la deuxième phase du Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres	6
	A. Lancement du Programme et participation des pays	7
	B. Résultats : progrès et indicateurs clefs	8
	C. Intégration des questions de genre et inclusion sociale	9
	D. Planification intégrée de l'utilisation des terres	9
III.	Analyse : facteurs de réussite et difficultés de mise en œuvre	10
	A. Facteurs clefs de succès et meilleures pratiques	10
	B. Principales difficultés liées à la mise en œuvre	12
IV.	Synergies avec les cadres relatifs aux changements climatiques et à la biodiversité	14
V.	Lier la définition de cibles au développement et au financement de projets	16
	A. Mise en place d'une réserve de projets de la cible à la mise en œuvre pour la neutralité en matière de dégradation des terres	16
	B. Suivi des projets, établissement de rapports et vérification	17
VI.	Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la convention	18
	A. Suivi des flux financiers	19
	B. Boîte à outils pour la mobilisation de ressources	19
	C. Mobilisation des ressources − préparation des projets	20
	D. Programmes phares dirigés par le Mécanisme mondial	20
VII.	Conclusions et recommandations	26
	A. Conclusions tirées de la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de définition de cibles de NDT	26
	B. Recommandations stratégiques	27
	C. Conclusion et orientation future de la définition des cibles	29

I. Évolution des mesures mises en œuvre en vue de la neutralité en matière de dégradation des terres

1. Lorsque les pays ont défini pour la première fois des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), ils ont suivi le cadre conceptuel de base et se sont concentrés sur les moyens permettant d'éviter, de réduire ou d'inverser le processus de dégradation des terres. Dans le cadre de la deuxième phase du Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (Programme 2.0 de définition de cibles de NDT), une approche plus globale est désormais adoptée, dans le cadre de laquelle la complexité des questions liées à la dégradation des terres est prise en compte. Alors que les cibles continuent de viser à maintenir des ressources foncières suffisantes pour soutenir des écosystèmes sains, le Programme 2.0 de définition de cibles de NDT a été élargi pour inclure une planification intégrée de l'utilisation des terres qui tienne compte des questions de genre. Cette approche plus globale prend en compte différents calendriers et différentes échelles géographiques et cherche à créer des synergies avec d'autres cadres de développement importants, en particulier ceux ayant trait aux changements climatiques et à la conservation de la biodiversité. Cette évolution ouvre la voie à l'élaboration d'autres approches faisant intervenir plusieurs secteurs.

A. Objectifs de développement durable et maturation du processus de neutralité en matière de dégradation des terres dans le cadre de la Convention

2. Depuis la décision 3/COP.12, les pays parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD), les institutions relevant de la Convention et une série de partenaires institutionnels, techniques et financiers ont travaillé ensemble à la réalisation de la cible 15.3 des objectifs de développement durable (ODD) en adoptant de nombreuses approches pertinentes, en fixant des cibles de NDT sur la base des meilleures données disponibles ; en faisant progresser le financement et la mise en œuvre des mesures liées à la neutralité en matière de dégradation des terres grâce à des partenariats axés sur des projets porteurs de changements ; et en améliorant en permanence l'accès aux données, à des méthodes fiables et aux capacités nécessaires à un suivi efficace et à l'établissement de rapports. Des progrès significatifs ont été accomplis au niveau mondial en ce qui concerne la définition de cibles volontaires de NDT, les engagements en matière de restauration des terres et la gestion durable des terres, comme en témoignent les précédents rapports du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la convention (CRIC).

3. En ce qui concerne la NDT, à ce jour, le Programme de définition de cibles de NDT[1] a permis à 131 pays de définir des cibles volontaires. Au 30 juin 2025, 113 de ces pays avaient défini et validé sur le plan technique leurs cibles volontaires de NDT et des mesures correspondantes, et 107 avaient produit des rapports finaux concernant la NDT, qui pouvaient être consultés sur le site Web de la Convention[2]. Au total, 76 pays ont officiellement adopté leurs cibles de NDT, lesquelles ont été avalisées à haut niveau. On peut consulter 66 de ces cibles sur le site Web de la Convention.

4. La première évaluation mondiale des engagements de restauration des terres a été publiée en 2020[3] . Elle indique que les pays parties se sont engagés à restaurer plus de 450 millions d'hectares de terres dégradées. Cela dit, d'après l'évaluation mondiale, outre les engagements volontaires, les contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques couvrent 250 autres millions d'hectares et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) relevant de la Convention sur la diversité biologique encore quelque 90 millions

[1] https://www.unccd.int/land-and-life/land-degradation-neutrality/projects-programmes/ldn-target-setting.

[2] https://www.unccd.int/our-work/country-profiles/voluntary-ldn-targets.

[3] Évaluation 2020 par PBL (institut de recherche néerlandais sur l'environnement et l'aménagement du territoire) : https://www.pbl.nl/en/publications/goals-and-commitments-for-the-restoration-decade.

d'hectares. La dernière évaluation mondiale réalisée en 2024[4] indique que les engagements volontaires des pays dans le cadre des cibles de NDT ont désormais atteint près de 600 millions d'hectares (voir fig. 1).

Figure 1
Engagements mondiaux en matière de restauration des terres évalués en 2020 et 2024

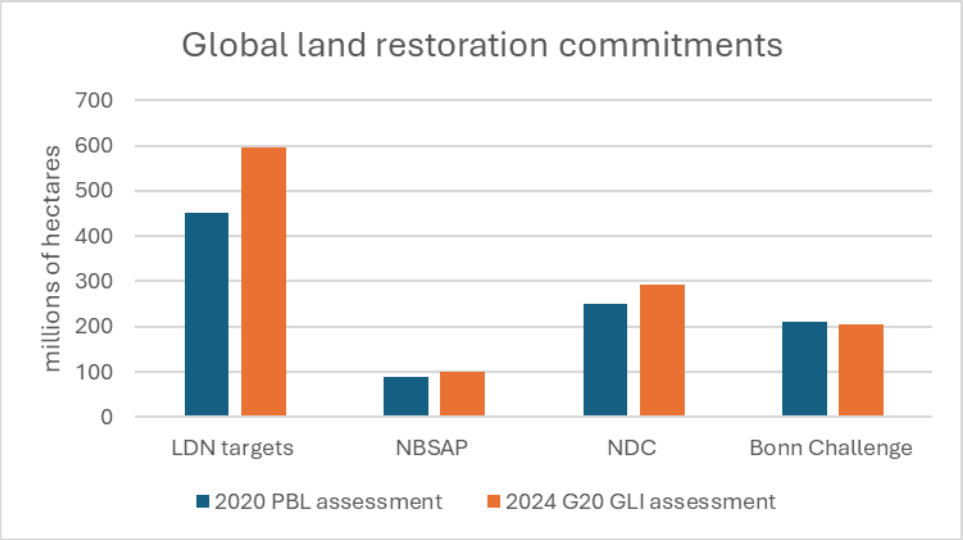

(LDN : Neutralité en matière de dégradation des terres ; NBSAP : Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ; NDC : Contributions déterminées au niveau national ; PBL : Institut néerlandais de recherche sur l'environnement et l'aménagement du territoire ; GLI : Initiative mondiale du Groupe des Vingt pour la réduction de la dégradation des terres)

5. Ces chiffres devraient continuer à augmenter au fur et à mesure que les pays actualisent leurs CDN et leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et que l'examen et le renforcement des cibles de NDT se poursuivent dans le cadre du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT. Cet effort collectif représente un pas important vers la réalisation de la cible 15.3 des ODD et des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, tout en générant un large éventail de retombées positives telles que l'amélioration de la sécurité alimentaire et hydrique, le renforcement de la conservation de la biodiversité et l'accroissement de la résilience face aux changements climatiques. Ces résultats contribuent à la réalisation de la cible 15.3 des ODD et soutiennent les progrès dans le cadre de plusieurs autres ODD.

B. Décisions prises par la Conférence des Parties à sa seizième session

6. À sa seizième session, la Conférence des Parties (COP) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) a adopté plusieurs décisions visant à orienter le Programme de définition de cibles de NDT et les efforts de mise en œuvre connexes.

7. Dans sa décision 3/COP.16, la COP a invité les Parties à affiner leurs cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres en veillant à ce qu'elles soient propres à leur situation, assorties de délais, quantitatives et cohérentes avec leurs politiques publiques, qu'elles portent sur des zones expressément définies, qu'elles tiennent compte des questions de genre et qu'elles soient correctement intégrées dans les cadres de planification. Elle a également invité les pays développés parties et les autres Parties, les entités compétentes des Nations Unies, les organisations financières internationales et les institutions du secteur privé à fournir d'importantes ressources financières et non financières afin de renforcer les activités de mise en œuvre de la Convention qui ont trait à l'exécution

[4] Évaluation 2024 de l'Initiative mondiale du Groupe des Vingt pour la réduction de la dégradation des terres : https://grih.info/reports/.

du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT, à la fourniture d'une assistance technique à la préparation de projets et de programmes, et à la mobilisation du secteur privé. Elle a invité en outre le Mécanisme mondial à renforcer sa collaboration avec les organisations régionales axée sur la mobilisation des ressources en vue de l'élaboration de projets multinationaux de grande envergure visant à lutter contre la désertification, la dégradation des terres, la sécheresse et les tempêtes de sable et de poussière.

8. De plus, dans la décision 3/COP.16, la COP a prié le Mécanisme mondial et le secrétariat, dans le cadre de leurs mandats respectifs, sous réserve de la disponibilité des ressources financières et en collaboration avec les partenaires financiers et techniques pertinents :

a) De contribuer au renforcement des capacités des Parties en matière d'élaboration de projets, de conception de programmes et d'accès au financement ;

b) D'appuyer et de lancer, grâce à des partenariats efficaces, i) le processus de définition et/ou d'affinement des cibles volontaires de NDT dans d'autres pays que les 18 pays pilotes participant au Programme 2.0 ; ii) de l'harmoniser avec d'autres processus de la Convention et processus associés ; iii) de prendre en compte ces cibles dans les cadres (infra)nationaux de planification intégrée de l'utilisation des terres et les plans nationaux de développement des pays parties qui souhaitent engager ce processus ; et iv) de soutenir les mesures prises pour partager les connaissances sur la définition et la réalisation de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres ;

c) De contribuer à renforcer les capacités des pays parties de développer, dans leur contexte national, des synergies avec les initiatives relatives à la biodiversité et aux changements climatiques et d'améliorer la coordination entre les secteurs concernés et la cohérence des politiques et plans pertinents, notamment dans les domaines de la finance et de la planification, de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, du développement des infrastructures et de la gestion des risques de catastrophe ;

d) De continuer à renforcer les partenariats grâce à un modèle idoine, afin de développer la réserve de projets équilibrée sur le plan géographique, ce qui permettra : i) de promouvoir l'exécution à grande échelle de programmes intégrés d'investissement dans les paysages qui tiennent compte des questions de genre ; et ii) d'étendre et de favoriser d'autres initiatives phares géographiques et thématiques, notamment dans le cadre de l'Initiative sur les forêts de la paix ;

e) De continuer de mettre l'accent sur les initiatives, projets et programmes phares multinationaux de grande envergure et à fort impact, et d'intensifier le renforcement des capacités des pays et des parties prenantes concernées, y compris les autorités locales, la société civile et le secteur privé, selon qu'il convient, afin de les aider à accéder à des financements provenant de sources diverses (Fonds vert pour le climat (FVC) , banques régionales de développement, différents domaines d'intervention du Fonds pour l'environnement mondial, organisations philanthropiques, secteur privé et sources de financement novatrices).

9. Enfin, par sa décision 13/COP.16, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la vingt-troisième session du CRIC, pour examen et discussion par les Parties, des informations actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de NDT et les mesures de mise en œuvre connexes.

II. Exécution de la deuxième phase du Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres

10. Dans la présente section, la mise en œuvre du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT est décrite, en soulignant sa complexité accrue. Les premiers progrès réalisés, l'engagement des pays, l'appui technique et les défis qui ont façonné la conception et la mise en œuvre du programme sont mis en avant.

A. Lancement du Programme et participation des pays

11. Compte tenu du mandat reçu des pays parties à la quinzième session de la COP, le Mécanisme mondial et le secrétariat de la Convention ont lancé officiellement, le 12 mai 2023, en collaboration avec des partenaires stratégiques[5], la deuxième phase du Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (Programme 2.0 de définition de cibles de NDT)[6]. Le 3 juillet 2023, le secrétariat a annoncé[7] que les 18 pays suivants avaient été sélectionnés pour participer au Programme 2.0 de définition de cibles de NDT et au projet d'activité habilitante sur l'intégration de la NDT dans les cadres de planification de l'utilisation des terres afin de renforcer les environnements nationaux favorables à la Convention, au titre de la septième reconstitution des ressources du FEM : Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Géorgie, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Malawi, Namibie, Nigeria, Pakistan, Panama, Pérou, République centrafricaine, République de Moldova, Sri Lanka, Sainte-Lucie et Türkiye.

12. Des conseils techniques ont été fournis aux pays participants par le biais de l'élaboration de directives supplémentaires sur le renforcement des cibles en matière de restauration des terres et d'un atelier de renforcement des capacités[8] qui s'est tenu du 20 au 22 février 2024 à Doha (Qatar).

13. Les pays parties ont lancé des processus nationaux dans le cadre du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT juste après cet atelier, en collaboration avec un nombre important d'organismes techniques partenaires engagées par le Mécanisme mondial pour appuyer les activités au niveau national[9].

14. En juin 2024, la plupart des pays avaient déjà organisé des consultations avec les parties prenantes nationales et conçu des processus adaptés au pays qui suivent les activités nationales proposées dans le cadre du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT (voir fig. 2), en les adaptant aux circonstances nationales.

[5] L'Initiative de Changwon, le Fonds pour l'environnement mondial, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Affaires mondiales Canada, le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement et l'Initiative mondiale du Groupe des Vingt pour la réduction de la dégradation des terres.

[6] https://www.unccd.int/news-stories/notifications/call-requests-support-assist-countries-strengthening-ldn-targets.

[7] https://www.unccd.int/news-stories/notifications/18-countries-selected-support-strengthen-ldn-targets-and-integrated-land.

[8] https://www.unccd.int/news-stories/stories/new-horizons-land-restoration-18-nations-spearhead-next-phase-ldn-tsp.

[9] Le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Forum des Nations Unies sur les forêts, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, l'Observatoire du Sahara et du Sahel et le Centre régional pour l'environnement du Caucase.

Figure 2
Vue d'ensemble des activités nationales appuyées par le Programme 2.0 de définition de cibles de NDT

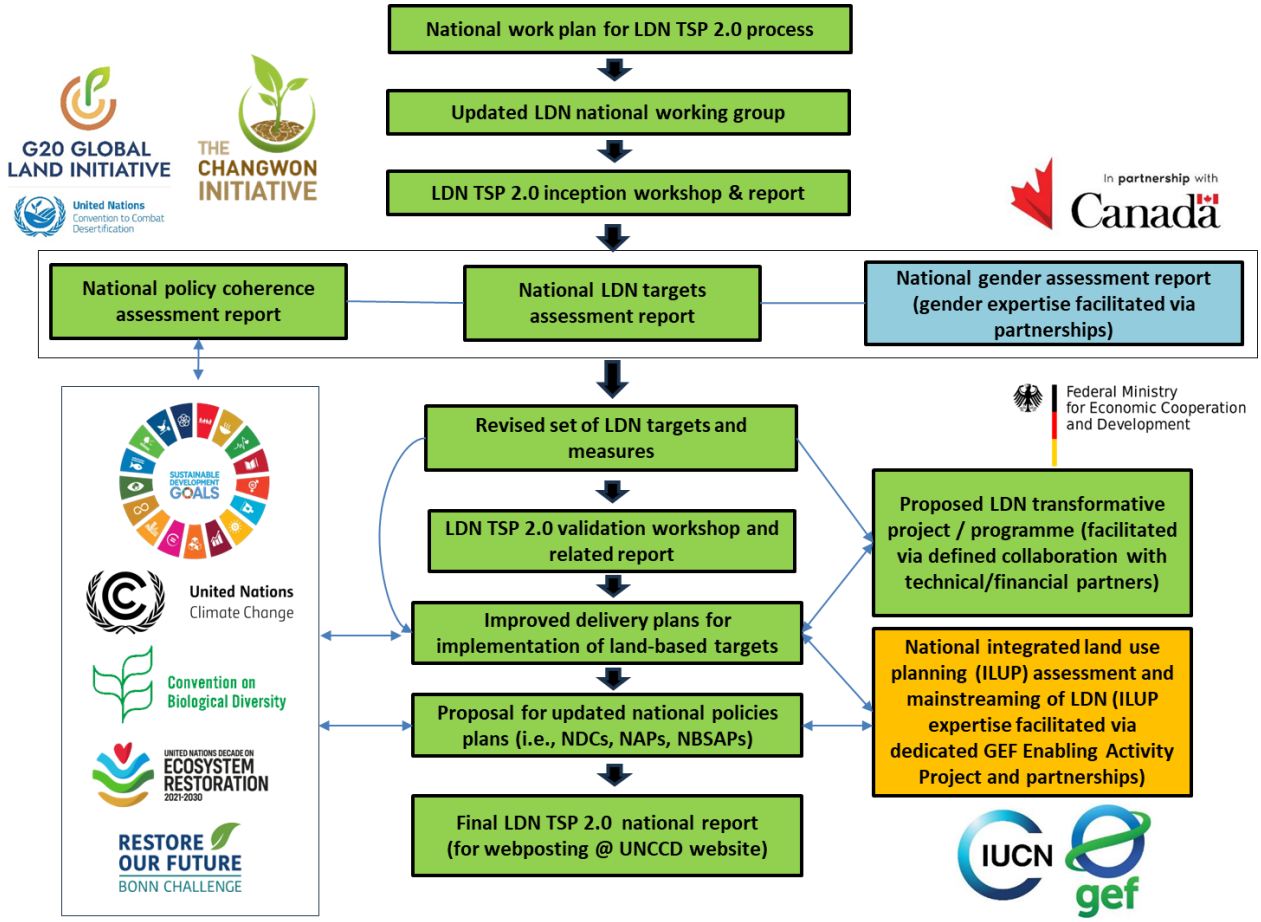

(LDN TSP 2.0 : Deuxième phase du Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres ; NDC : Contributions déterminées au niveau national ; NAP : Plan national d'adaptation : NBSAPs : Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ; GEF : Fonds pour l'environnement mondial ; ILUP : Planification intégrée de l'utilisation des terres.

B. Résultats : progrès et indicateurs clefs

15. Dans le cadre de la gestion des connaissances, du suivi et de l'évaluation internes au titre du Programme 2.0, le Mécanisme mondial a mis au point un tableau de bord pour suivre les progrès réalisés tant au niveau global qu'au niveau national. Le tableau suivant montre les progrès réalisés par les 18 pays participants sur la base du tableau de bord du Programme 2.0, au 30 juin 2025 :

Tableau 1
Progrès réalisés par les 18 pays participants sur la base de la deuxième phase du Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres

Activité	*Activité achevée (Nombre de pays)*	*Activité en cours (Nombre de pays)*	*Activité pas encore entreprise (Nombre de pays)*
Plans de travail nationaux mis en place ; objectif : mener les activités à terme avant la fin de l'année 2025	18 (100 %)	0	0
Groupes de travail nationaux sur la neutralité en matière de dégradation des terres activés, large participation des parties prenantes	16 (89 %)	2	0

Activité	*Activité achevée (Nombre de pays)*	*Activité en cours (Nombre de pays)*	*Activité pas encore entreprise (Nombre de pays)*
Ateliers de démarrage organisés	16 (89 %)	1	1
Évaluation de la cohérence des politiques foncières alignées sur les Conventions de Rio	9 (50 %)	8	1
Cibles de NDT ayant fait l'objet d'une évaluation critique (cibles spécifiques, assorties d'échéances, quantitatives et portant sur des zones définies de manière explicite)	10 (56 %)	5	3
Cibles de NDT révisées et améliorées	6 (33 %)	5	7
Révision des cibles de NDT validée dans le cadre de consultations formelles	6 (33 %)	2	10
Amélioration des plans de mise en œuvre relatifs aux mesures de mise en œuvre axées sur les terres (détermination des déficits de financement et de mise en œuvre)	0 (0 %)	6	12
Communications en vue de l'intégration dans les politiques nationales (contributions déterminées au niveau national, stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, etc.)	0 (0 %)	3	15
Définition de projets porteurs de changements susceptibles d'être financés	0 (0 %)	3	15

16. Comme les activités nationales menées au titre du Programme 2.0 se poursuivent au cours des troisième et quatrième trimestres de 2025, la plupart des activités devraient être achevées par les pays participants, en collaboration avec les organismes partenaires engagés, d'ici à la fin de 2025, à temps pour présenter les résultats intermédiaires et étayer les discussions pertinentes lors de la vingt-troisième session du CRIC.

C. Intégration des questions de genre et inclusion sociale

17. Pour renforcer l'environnement favorable à l'égalité des genres, et en réponse aux conclusions de l'évaluation de la première phase du Programme de définition de cibles de NDT et du mandat défini par la COP à sa quinzième session, le Mécanisme mondial veille à ce que les cibles de NDT révisées dans les 18 pays participant au Programme 2.0 tiennent compte des questions de genre. Ces travaux bénéficient d'une subvention du Gouvernement canadien.

18. En 2024, le Mécanisme mondial a pris des mesures diverses et variées pour mobiliser des experts en matière de genre pour les évaluations nationales de la prise en compte des questions de genre dans le domaine des NDT, y compris des discussions avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et des collaborations avec les organismes partenaires nationaux. Grâce à cette approche diversifiée, le Mécanisme mondial a réussi à établir des partenariats avec des organismes nationaux afin de fournir les connaissances spécialisées nécessaires. Malgré le temps nécessaire à la détermination et à la formalisation de ces partenariats, des évaluations nationales de la prise en compte des questions de genre sont désormais en cours grâce à ces partenariats et devraient être achevées dans tous les pays d'ici à la fin de 2025.

D. Planification intégrée de l'utilisation des terres

19. L'opérationnalisation et le calendrier des travaux liés à la planification intégrée de l'utilisation des terres (ILUP) ont constitué un autre défi pour le Mécanisme mondial au cours de cette phase. Bien que le projet d'activité habilitante de la septième reconstitution du FEM (FEM-7) sur l'intégration de la NDT dans les cadres de planification de l'utilisation des terres afin de renforcer les environnements nationaux favorables à la Convention ait été approuvé en juin 2022, le démarrage des activités a été considérablement retardé pour plusieurs raisons, notamment des retards dans la négociation et l'officialisation de l'accord d'exécution du projet et dans le recrutement d'un coordonnateur de projet. Malgré ces revers, l'atelier de

lancement du projet s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), en mai 2025, et un spécialiste de la planification intégrée de l'utilisation des terres chargé de la coordination technique des activités du projet a été recruté. La mise en œuvre au niveau national devrait débuter en 2026 en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ)) et des partenaires nationaux.

III. Analyse : facteurs de réussite et difficultés de mise en œuvre

20. Au fur et à mesure de la mise en oeuvre du Programme 2.0 par les pays, des enseignements ont été tirés quant aux progrès réalisés et aux défis à relever. La présente analyse met en lumière les réalisations ainsi que les difficultés afin d'alimenter un débat constructif. Il est essentiel de comprendre cette dynamique pour affiner les stratégies d'appui, favoriser l'intégration des politiques et intensifier les mesures de restauration des terres à l'échelle mondiale. Compte tenu de la complexité du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT, de la dynamique interne et des limites de l'appui accordé par le Mécanisme mondial, l'un des principaux enseignements à retenir est qu'il importe de fournir des services souples et adaptés à chaque Partie, et d'aplanir les difficultés en temps réel, dès qu'elles se présentent.

A. Facteurs clefs de succès et meilleures pratiques

1. Modèles de mobilisation efficace des parties prenantes

21. L'un des principaux facteurs de réussite du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT est l'utilisation de modèles de mobilisation des parties prenantes qui ont fait leurs preuves lors de la première phase, en particulier les groupes de travail nationaux sur la NDT. Ces plateformes rassemblent les parties prenantes et les représentants liés aux processus de dégradation des terres, afin d'échanger des informations, d'orienter la définition des cibles et de valider les résultats. Tous les pays participants ont réactivé leurs groupes de travail nationaux sur la NDT, en s'appuyant généralement sur les mécanismes de coordination existants pour les questions liées aux terres ou aux programmes relevant des Conventions de Rio. Suivant les orientations du Mécanisme mondial par le biais de directives supplémentaires au titre de la Convention, les pays ont examiné et élargi la composition de leurs groupes de travail afin d'inclure de nouvelles parties prenantes, de remobiliser des participants clefs et de garantir une représentation équilibrée en accordant une attention particulière à la représentation femmes-hommes et à l'inclusion sociale. Cependant, les évaluations en cours indiquent que la mobilisation du secteur privé reste difficile dans la plupart des pays, ce qui montre qu'il importe de prendre des mesures de sensibilisation plus ciblées à l'avenir.

2. Prise de décisions fondée sur des données

22. Bien que la portée du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT défini par la COP à sa quinzième session ne comprenne pas la mise à jour de l'évaluation de référence de la phase initiale, tout indique que les pays participants exploitent stratégiquement les ensembles de données nationaux existants sur la dégradation des terres afin d'optimiser les processus en cours. Selon cette approche, les pays sont invités à tenir compte de la proposition de valeur relative aux investissements réalisés antérieurement dans l'infrastructure de données plutôt que de partir de zéro.

23. Les stratégies d'intégration varient en fonction des capacités nationales et des systèmes existants. La Jordanie, le Panama et la Türkiye ont favorisé l'apprentissage institutionnel en incorporant des systèmes d'aide à la décision concernant la NDT déjà élaborés dans leurs cadres du Programme 2.0, ce qui témoigne d'un transfert de connaissances efficace entre les phases du programme. Ce modèle semble indiquer que les pays disposant d'une infrastructure technique bien établie peuvent être plus efficaces concernant la gestion du processus.

24. Au-delà du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT et en relation avec les processus de définition des cibles de NDT en cours, l'importance de disposer de systèmes de données solides a également été démontrée par les Bahamas, qui intègrent des données personnalisées haute résolution dans leurs calculs d'évaluation de référence de la NDT via Trends.Earth, et par le Brésil, qui a récemment publié[10] les résultats de ses travaux d'évaluation de référence nationale de la NDT, dans le cadre desquels l'indicateur 15.3.1 des ODD a été calculé, ventilé par biomes. Ces exemples confirment que la définition de cibles de NDT fonctionne comme un mécanisme stratégique techniquement solide et fondé sur des données, pour lequel la robustesse du système de données est directement liée à l'efficacité du processus et à la fiabilité des résultats.

3. Leadership politique et vision à long terme

25. Dans ce cadre volontaire piloté par chaque pays, il ressort que l'efficacité de la définition de cibles de NDT dépend principalement du leadership politique. Le processus doit pouvoir s'appuyer sur la coordination d'un grand nombre de parties prenantes au sein d'institutions et de secteurs différents, ce qui crée des difficultés de mise en œuvre qui ne peuvent être surmontées que grâce à une mobilisation constante à haut niveau.

26. L'appui apporté au processus depuis 2016 dans le cadre de la Convention montre une corrélation manifeste : indépendamment des ressources ou de l'assistance technique disponibles, les pays dotés d'un leadership politique solide obtiennent systématiquement des résultats supérieurs en termes de processus et de qualité des cibles. Cette constatation souligne que la capacité technique, bien qu'importante, ne peut se substituer à la volonté politique en tant que facteur de réussite fondamental.

27. L'engagement politique devient particulièrement important pour la coordination institutionnelle, car les processus NDT doivent intégrer de nombreux coordonnateurs d'accords multilatéraux relatifs à l'environnement au sein des gouvernements nationaux. Grâce à un leadership fort, il est plus facile d'aligner, de manière cohérente, les politiques sur les cibles de NDT et les engagements nationaux complémentaires, y compris les éléments associés aux terres des CDN et des plans nationaux d'adaptation associés aux terres, dans le cadre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

28. Le nouvel engagement du Panama en faveur de la nature[11] illustre cette approche intégrée grâce à un cadre stratégique innovant conçu pour optimiser la cohérence des politiques et les synergies opérationnelles entre les trois Conventions de Rio. Ce modèle montre comment le leadership politique peut se traduire par des mécanismes institutionnels qui rendent opérationnelle la coordination entre plusieurs conventions.

4. Partenariats stratégiques

29. Un autre facteur de réussite clef du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT est la collaboration dynamique et les partenariats significatifs établis avec divers organismes partenaires pour appuyer la mise en œuvre au niveau national des activités menées au titre du Programme 2.0.

30. Le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification est reconnaissante aux institutions suivantes de la collaboration productive et des accords de partenariat connexes établis : la FAO (qui appuie actuellement des activités en Afrique du Sud, en Argentine, au Kirghizistan, au Panama, en République de Moldova et en Türkiye), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD − qui appuie actuellement des activités en Jordanie, en Namibie, au Nigéria, au Pérou et au Sri Lanka), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (qui s'est récemment engagé à soutenir des activités au Kenya), l'Observatoire du Sahara et du Sahel (qui appuie actuellement des activités au Bénin et en République centrafricaine), le Centre régional pour l'environnement du Caucase (qui appuie actuellement des activités en Géorgie) et l'Union internationale pour la

[10] https://odsbrasil.gov.br/objetivo15/indicador1531.
[11] https://unfccc.int/documents/648666.

conservation de la nature et de ses ressources (UICN − qui appuie actuellement des activités d'évaluation de la prise en compte des questions de genre au Pakistan).

31. Le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification n'est pas présent dans les pays. Ces partenariats ont été un facteur clef qui a permis aux activités du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT de progresser, à la fois en ce qui concerne la facilitation des processus de consultation des parties prenantes (ateliers nationaux de lancement et de validation, réunions techniques) et la fourniture d'un appui technique direct, y compris pour les évaluations de la prise en compte des questions de genre. Ces partenariats ont facilité l'établissement de liens directs et une meilleure intégration des politiques avec les processus nationaux des autres Conventions de Rio (processus nationaux de mise à jour des CDN et des SPANB), étant donné que certains de ces organismes (notamment la FAO et le PNUD) appuient également les mêmes pays parties dans ces processus. Il convient également de noter que ces accords de partenariat ont permis d'obtenir, de la part des organismes partenaires, des contributions supplémentaires, tant financières qu'en nature, afin d'accroître l'appui apporté aux processus nationaux relatifs au Programme 2.0 de définition de cibles de NDT.

5. Échange de connaissances et intensification de l'appui dans le cadre de la deuxième phase du Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres

32. Il importe de noter que tout au long du processus du Programme 2.0, le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification documente et partage les bonnes pratiques et les enseignements à retenir des travaux effectués en collaboration avec des pays et des partenaires. Dans ce contexte, et en plus du premier webinaire d'échange de connaissances du Programme 2.0 organisé le 15 novembre 2024, le Mécanisme mondial prévoit d'organiser deux autres webinaires d'échange de connaissances aux troisième et quatrième trimestres de 2025 et de publier, dans un avenir proche, une note d'information parallèlement aux directives supplémentaires sur le renforcement des engagements et des cibles en matière de restauration des terres dans le cadre du Programme 2.0. Ces ressources seront utiles pour appuyer l'intensification de ces activités.

B. Principales difficultés liées à la mise en œuvre

1. Capacités techniques et continuité de l'appui au niveau national

33. L'expérience a montré que les compétences techniques limitées au niveau national était un problème majeur pour la mise en œuvre du Programme 2.0. Le Mécanisme mondial a engagé des consultants nationaux dans les 18 pays, mais trois contrats de consultant ont dû être interrompus en raison de manque de résultats ou de problèmes institutionnels. Le Mécanisme mondial s'est adapté en faisant participer des organismes partenaires nationaux, ce qui a permis de maintenir la continuité mais a entraîné des retards temporaires et nécessité des ajustements au niveau du plan de travail.

2. Défis en matière de coordination institutionnelle et de continuité des politiques

34. Les obstacles à la coordination institutionnelle et les approches cloisonnées au sein des gouvernements nationaux, en particulier en ce qui concerne les travaux relatifs aux Conventions de Rio, entravent l'efficacité du développement et de la mise en œuvre des activités relevant du Programme 2.0. Les transitions politiques, notamment les élections, le remplacement des coordonnateurs et la réduction des ressources, ont perturbé les progrès dans plusieurs pays. Les lacunes préexistantes en matière de capacités, telles que les compétences limitées dans le domaine des systèmes d'information géographique pour la définition spatiale des cibles, ont aggravé ces défis.

3. Contraintes en matière de capacités au sein du Mécanisme mondial et du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification

35. La réduction du nombre de personnes affectées aux activités de définition des cibles et un ensemble de plus en plus diversifié de responsabilités en matière de mobilisation des ressources, ainsi que les préparatifs de la seizième session de la Conférence des Parties, ont limité notre capacité à fournir un appui durable aux pays. Ces contraintes ont continué d'entraver les travaux en 2025, bien qu'un leadership national fort et la mobilisation des partenaires aient permis de maintenir l'élan.

4. Mobilisation des ressources − pour la définition de cibles et au-delà

36. Le Mécanisme mondial maintient son engagement à aider les pays à définir les cibles de NDT au moyen de ressources extrabudgétaires, lorsque celles-ci sont disponibles. Cet appui soutenu prend notamment la forme de processus dynamiques de définition de cibles aux Bahamas, au Brésil et à aux Tuvalu, des activités prévues en Malaisie et de nouvelles possibilités d'engagement à Nauru.

37. Malgré l'importance du processus de définition et de révision des cibles de NDT en tant que fondement de l'élaboration des politiques nationales et contribution essentielle au programme mondial de restauration des terres, comme en témoignent les quelque 600 millions d'hectares de terres que les parties prenantes se sont engagées à restaurer à ce jour, il est devenu de plus en plus difficile d'obtenir les ressources financières nécessaires pour appuyer ces travaux et les étoffer.

38. Des investissements plus importants dans les systèmes nationaux, un financement soutenu et un soutien coordonné de la part des donateurs bilatéraux, des institutions internationales et des acteurs régionaux par le biais de mécanismes de financement plus souples sont nécessaires, en plus d'approches diversifiées et créatives en matière de financement. Il peut s'agir de mécanismes asymétriques, opportunistes et/ou adaptés à la région et définis sur mesure pour mobiliser les ressources nécessaires aux niveaux national, régional et mondial. Outre la définition de cibles, il pourrait également s'agir d'envisager l'environnement porteur sous l'angle d'une approche plus programmatique, afin de garantir des gains en matière d'efficacité et de ressources.

5. Approche programmatique pour un environnement porteur

39. Une approche programmatique est une méthode stratégique dans le cadre de laquelle plusieurs activités, projets ou interventions connexes sont organisés dans un cadre unifié, dans le but d'atteindre des objectifs communs plus efficacement que des mesures individuelles et autonomes. Dans le contexte de la NDT, notamment, mais pas uniquement dans le cadre du financement des activités habilitantes du FEM, une approche programmatique consiste à réunir des éléments au sein d'un cadre large et coordonné, plutôt que de mettre en œuvre des projets distincts et déconnectés pour la définition des cibles, le renforcement des capacités, les systèmes de suivi et l'intégration des politiques − chacun administré par des organismes différents, qui déterminent leurs propres calendriers et leurs propres approches.

40. Actuellement, plusieurs projets d'activités habilitantes et d'assistance technique sont en cours. Il s'agit notamment de l'élaboration du système d'aide à la décision concernant la NDT, de Trends.Earth, de la définition de cibles par le biais du Programme de définition de cibles de NDT, de l'examen et de la mise à jour des cibles lors de la deuxième phase du Programme (Programme 2.0) et des efforts connexes de planification intégrée de l'utilisation des terres, des stratégies de gestion de la sécheresse, de l'alignement sur les programmes d'action nationaux PAN, des projets mondiaux et régionaux relatifs aux capacité tels que le Programme mondial d'appui, du renforcement des capacités nationales par le biais du projet-cadre, de l'élaboration du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS), et d'autres initiatives connexes. Ces efforts sont en grande partie réalisés par divers organismes partenaires de la Convention, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la FAO, le Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT), Conservation International, le PNUD et l'UICN.

41. Ce cadre programmatique mettrait l'accent sur des méthodologies harmonisées et des plateformes normalisées − notamment Trends.Earth, WOCAT, PRAIS et système d'aide à la décision − afin de garantir des processus cohérents et comparables en matière de surveillance, d'évaluation, de planification et d'établissement de rapports. L'intégration des activités permet d'utiliser les ressources de manière plus efficace tout en renforçant les liens entre la définition des cibles de NDT, la planification intégrée de l'utilisation des terres, la gestion de la sécheresse et l'alignement sur les cadres politiques nationaux et internationaux. Ainsi, les Parties reçoivent un appui cohérent, les organismes travaillent ensemble plutôt qu'en concurrence et les ressources sont utilisées plus efficacement pour atteindre l'objectif global de la neutralité en matière de dégradation des terres.

42. Une approche programmatique permettrait également de recenser les lacunes et les goulets d'étranglement, de partager les enseignements à retenir et les meilleures pratiques, et de renforcer la coordination aux niveaux infranational, national, régional et mondial. Dans le cadre de la Convention, une meilleure coordination des activités habilitantes et de l'assistance technique permettrait également d'améliorer les synergies entre les Conventions de Rio, de faciliter, d'encourager et de catalyser de nouveaux partenariats, l'innovation technologique et l'alignement sur les développements actuels et futurs en matière d'intelligence artificielle, et d'obtenir éventuellement de nouveaux financements.

6. Mobilisation du secteur privé

43. Les parties prenantes de la Convention ont appris que la mobilisation du secteur privé était essentielle pour accroître la portée des solutions de restauration des terres grâce à la mobilisation de financements, à l'innovation et au leadership des entreprises. La participation du secteur privé aux processus nationaux, de la définition des cibles à la conception des programmes, a été insuffisante.

44. Pour renforcer les contributions du secteur privé, le Mécanisme mondial travaille en étroite collaboration avec le Science Based Targets Network[12] et l'Équipe spéciale des informations financières ayant trait à la nature dans le cadre de l'initiative Business for Land (B4L)[13]. Ces collaborations garantissent que les actions des entreprises ayant une incidence sur les terres tiennent compte des méthodes scientifiques permettant de mesurer, d'éviter, de réduire ou d'inverser la dégradation des terres. En harmonisant les cadres de communication d'informations, en fournissant des conseils techniques et en proposant un renforcement des capacités, ce partenariat aide les entreprises à définir des cibles robustes en matière de terres, qui répondent à la fois aux objectifs nationaux et mondiaux. Ce faisant, l'initiative B4L garantit que les contributions du secteur privé ne sont pas seulement alignées sur les cibles nationales de NDT, mais aussi sur les normes mondialement reconnues en matière de durabilité, de résultats positifs pour la nature et de responsabilité.

IV. Synergies avec les cadres relatifs aux changements climatiques et à la biodiversité

45. La réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres nécessite de plus en plus un alignement stratégique sur les engagements nationaux en matière de climat et de biodiversité. Le Programme 2.0 de définition de cibles de NDT traduit en actions les mandats définis par la COP à ses quinzième et seizième sessions pour une intégration plus forte entre les processus de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention sur la diversité biologique par le biais de mécanismes systématiques d'alignement des politiques. Cette intégration renforce la cohérence des politiques, améliore l'efficacité des ressources et optimise les effets intersectoriels des Conventions de Rio grâce à la mise en œuvre coordonnée des contributions déterminées au niveau national, des plan nationaux d'adaptation et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

[12] https://sciencebasedtargetsnetwork.org/.

[13] https://www.unccd.int/our-work/business4land#:~:text=What%20is%20Business%20for%20Land,to%20land%20degradation%20and%20drought.

46. Cette approche englobe plusieurs domaines d'intégration clefs :

a) Alignement sur les engagements de l'Accord de Paris, les CDN et les mesures d'adaptation grâce à des stratégies d'atténuation fondées sur les terres ;

b) Intégration dans le Cadre mondial de la biodiversité grâce à des approches axées sur la restauration et la conservation des écosystèmes ;

c) Mise en œuvre d'approches intégrées relatives aux paysages, de solutions fondées sur la nature et de systèmes de communication d'information cohérents.

47. Le Programme 2.0 de définition de cibles de NDT est conçu de façon à intégrer des points d'entrée institutionnels spécifiques pour renforcer la coordination entre les Conventions. Les groupes de travail nationaux chargés de la NDT incluent systématiquement les coordonnateurs de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique afin de garantir, dès le départ, des liens directs avec les processus liés au climat et à la biodiversité.

48. Les évaluations de la cohérence des politiques permettent d'évaluer l'alignement entre les cadres pertinents − y compris les CDN, les PNA, les SPANB, l'initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100), le Défi de Bonn, les engagements de l'initiative « Freshwater Challenge » et les stratégies des ODD − afin de recenser les chevauchements, les synergies et les lacunes en ce qui concerne les engagements liés aux terres. Ces évaluations étaient la révision des cibles de NDT par le biais de processus de consultation des parties prenantes auxquels participent, entre autres, les coordonnateurs des trois Conventions de Rio.

49. À l'issue des processus de validation, les pays élaborent des recommandations pratiques pour améliorer l'intégration dans les politiques nationales. Il peut s'agir de propositions visant à ce que les CDN, les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et les plans nationaux d'adaptation reconnaissent explicitement les cibles de NDT et s'appuient sur elles, grâce à des mécanismes de communication formels entre les coordonnateurs respectifs, ainsi que des réunions techniques conjointes.

50. Les plans de mise en œuvre améliorés élaborés dans le cadre du Programme 2.0 comblent les lacunes en matière de financement et de mise en œuvre tout en créant des possibilités de mobilisation de ressources et de stratégies de mise en œuvre coordonnées pour les Conventions de Rio. Ces mécanismes de coordination ont été mis en avant lors de l'atelier de lancement du projet d'activité habilitante de la septième reconstitution du FEM (FEM-7), qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en mai 2025, et pendant lequel l'accent a été mis sur les impératifs de cohérence opérationnelle étant donné les contraintes auxquelles l'environnement de financement actuel est confronté.

Stratégies coordonnées de mise en œuvre

51. Le Mécanisme mondial promeut la coordination entre les coordonnateurs des Conventions de Rio et favorise les synergies lors de la conception et du financement des projets par le biais de partenariats stratégiques établis avec des initiatives clefs, notamment le Programme commun de renforcement des capacités (JCBP), l'Accélérateur de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, AFR100 et l'initiative Freshwater Challenge.

52. Le Mécanisme mondial appuie les échanges et le renforcement des capacités entre les Conventions, en particulier pour ce qui est de la planification et du suivi. Ses contributions ont influencé la nouvelle phase du programme JCBP, qui met l'accent sur la préparation et le financement de projets afin d'aider les pays à passer de la planification à la mise en œuvre.

53. Une version bêta de la boîte à outils sur les synergies des Conventions de Rio, élaborée par des étudiants de l'Université du Minnesota, pourrait aider les concepteurs de projets et les partenaires à évaluer et à renforcer les synergies entre les trois Conventions. Elle utilise les CDN, les PNA, les SPANB et les cibles de NDT pour promouvoir les solutions fondées sur la nature et la planification intégrée.

54. Depuis 2025, le Mécanisme mondial a fait correspondre aux demandes des pays un appui financier et technique par le biais de l'Accélérateur de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, en participant à des réunions de coordination sur les synergies, le suivi, le financement, la cohérence des politiques, l'intégration des questions de genre et la mobilisation des ressources.

55. Un dialogue est également en cours dans le cadre du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national dans le but d'aligner les priorités concernant la neutralité en matière de dégradation des terres et la gestion durable des terre dans les contributions déterminées au niveau national, de renforcer l'accès au financement de l'action climatique, à intégrer la planification des investissements et à optimiser les synergies techniques et financières.

V. Lier la définition de cibles au développement et au financement de projets

56. Pour faire de la neutralité en matière de dégradation des terres une réalité, il faut un processus structuré qui lie les engagements nationaux à des actions concrètes. Une approche intégrée établissant des liens entre la définition des cibles et l'élaboration des projets et, en bout de ligne, le suivi et l'établissement des rapports est présentée dans cette section, où sont également mise en lumière les innovations récentes en matière de financement axé sur les résultats ainsi que les capacités nationales concernant l'établissement de rapports.

A. Mise en place d'une réserve de projets de la cible à la mise en œuvre pour la neutralité en matière de dégradation des terres

57. De plus en plus, les pays participant au Programme de définition de cibles de NDT ont adopté une approche systématique qui relie les cibles nationales de NDT à la conception et à la mise en œuvre de projets porteurs de changements. Dans le cadre du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT, les pays doivent préparer des plans de mise en œuvre assortis d'analyses des lacunes en matière de financement et de mise en œuvre, et définir au moins un projet porteur de changement susceptible d'être financé, en coordination avec les partenaires.

58. Cette réserve structurée, de la cible à la mise en œuvre, a déjà permis de réaliser des progrès significatifs.

59. En août 2025, de nombreux pays parties participaient au Partenariat pour la préparation de projets (PPP). Cette participation s'est traduite par l'élaboration ou la préparation en cours de plus de 130 notes de cadrage aux niveaux national, régional et mondial. Il convient de noter que 24 de ces projets ont réussi à mobiliser un total de 1,6 milliard de dollars des États-Unis sous forme de financement et de cofinancement. En outre, le partenariat PPP appuie quatre projets de démonstration qui présentent des approches novatrices en matière de transfert de technologie, de leadership en matière de genre, d'agriculture régénératrice et de mécanismes de financement novateurs.

60. Les mécanismes de coordination sont efficaces lorsque le rôle essentiel des organes régionaux, des commissions économiques, des centres régionaux du réseau NDT et des réseaux thématiques est reconnu, pour ce qui est d'aider les pays à coordonner les actions, à suivre les progrès et à partager les ressources. S'inspirer de modèles réussis tels que l'initiative Grande Muraille verte ou l'Initiative sur les forêts de la paix montre comment la mise en commun des ressources peut créer une valeur ajoutée à l'échelle régionale et générer une dynamique politique.

61. Le Mécanisme mondial renforce la réserve de projets grâce à l'initiative B4L qui aide les pays à déterminer les projets se trouvant au stade de l'investissement et à entrer en contact avec les acteurs du secteur privé, débloquant ainsi des capitaux et des ressources techniques pour la neutralité en matière de dégradation des terres.

B. Suivi des projets, établissement de rapports et vérification

1. Suivi et présentation de rapports

62. Depuis le cycle 2022 de présentation de rapports, la quatrième génération du système PRAIS (PRAIS4) permet aux pays parties de soumettre des informations spatialement explicites au sujet des cibles de NDT et des mesures prises, facilitant ainsi la visualisation sur des cartes, ce qui permet d'améliorer le suivi, l'établissement de rapports et la prise de décisions. Dix pays ont déjà soumis des données spatialement explicites, tandis que 18 pays participant au Programme 2.0 de définition de cibles de NDT sont en train de définir des cibles révisées spatialement explicites. Il est prévu, pour le cycle 2026 de présentation de rapports, qu'un nombre accru de rapports présentant des données spatialement explicites soit transmis.

63. L'outil de suivi des cibles de NDT[14], élaboré avec le soutien de la Commission européenne, est la première plateforme de données permettant les interrogations servant de référentiel central pour le suivi de 940 cibles de NDT, avec une moyenne de huit cibles et sous-cibles individuelle de NDT par pays (c'est-à-dire définies au niveau national ou infranational, concernant un indicateur et/ou une zone), lesquelles ont été officiellement communiquées par 124 pays parties par le biais de différents mécanismes (projet pilote NDT, Programme de définition de cibles de NDT, PRAIS 2018 et 2022, et Programme de définition de cibles de NDT 2.0). Il comprend un visualiseur de données spatiales pour les cibles et les actions et préremplit les données pour le système PRAIS 2026. Pour l'instant, le système est interne, mais il est prévu d'en étendre les fonctionnalités et d'en élargir l'accès au public, en fonction des ressources disponibles.

2. Systèmes d'aide à la décision et outils de planification

64. La Convention sur la lutte contre la désertification et ses partenaires stratégiques, dont WOCAT, la FAO et le PNUD, font progresser la prise de décisions relatives à la NDT fondées sur les données grâce à deux initiatives clefs : la mise au point du système d'aide à la décision concernant la NDT, qui s'appuie sur des exercices pilotes antérieurs au moyen d'un appel ouvert à l'appui de 10 pays supplémentaires, lancé le 16 juin 2025 ; et de nouvelles directives techniques comprenant un outil de planification NDT permettant d'incorporer les principes de NDT dans les cadres de planification intégrée de l'utilisation des terres existants, qui seront élaborées grâce à des partenariats avec Conservation International, l'UICN, la FAO et la GIZ dans le cadre du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT et du projet d'activité habilitante de la septième reconstitution du FEM (FEM-7) sur l'intégration de la NDT dans les cadres de planification de l'utilisation des terres afin de renforcer les environnements nationaux favorables à la Convention.

3. Infrastructure numérique supplémentaire et gestion de l'information

65. Le Mécanisme mondial collabore avec le Centre international de calcul des Nations Unies pour mettre en place une plateforme de suivi des projets qui permettra de rationaliser la gestion des projets dans l'ensemble de l'organisation. Ce système numérique permettra au personnel du Mécanisme mondial de saisir, d'actualiser et de suivre les projets – y compris les propositions de programmes porteurs de changements et les initiatives phares − dans un environnement intégré qui favorise la cohérence des données, l'accessibilité et l'alignement stratégique. La plateforme comprendra des tableaux de bord interactifs pour l'analyse dynamique, des rapports et des capacités de visualisation, permettant aux utilisateurs de générer des analyses, de s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports et de communiquer efficacement les progrès réalisés aux parties prenantes. L'évaluation permanente des outils et pratiques existants est une condition essentielle pour que la plateforme reste évolutive et puisse s'adapter à l'évolution des besoins.

[14] https://ldntargets.unccd.int/.

4. Initiative Grande Muraille verte : mécanismes de financement fondés

66. L'approche relative à la mobilisation de ressources fondée sur des données factuelles du Mécanisme mondial pour l'initiative Grande Muraille verte fonctionne grâce à un système de gestion fondé sur les résultats qui regroupe les valeurs des indicateurs des projets passés et présents. Ce cadre harmonisé de gestion des résultats regroupe les indicateurs des ODD, des partenaires stratégiques, des projets de la Grande Muraille verte et des normes environnementales, structurés autour de la logique des cinq piliers de l'Accélérateur de la Grande Muraille verte.

67. Les rapports sont gérés par l'intermédiaire de l'Observatoire de la Grande Muraille verte, plateforme numérique qui permet aux parties prenantes de suivre le financement et l'avancement des projets conformément aux cadres de gestion des résultats validés par les pays. À l'heure actuelle, neuf pays participant à l'initiative Grande Muraille verte appliquent activement ce processus de suivi à leurs projets.

68. Le suivi du portefeuille est clairement structuré : il commence par le processus de gestion, puis le cadre harmonisé est appliqué en tant qu'instrument, il est rendu opérationnel grâce à l'outil numérique et des résultats mesurables sont obtenus (voir fig. 3).

Figure 3
Déroulement du suivi du portefeuille

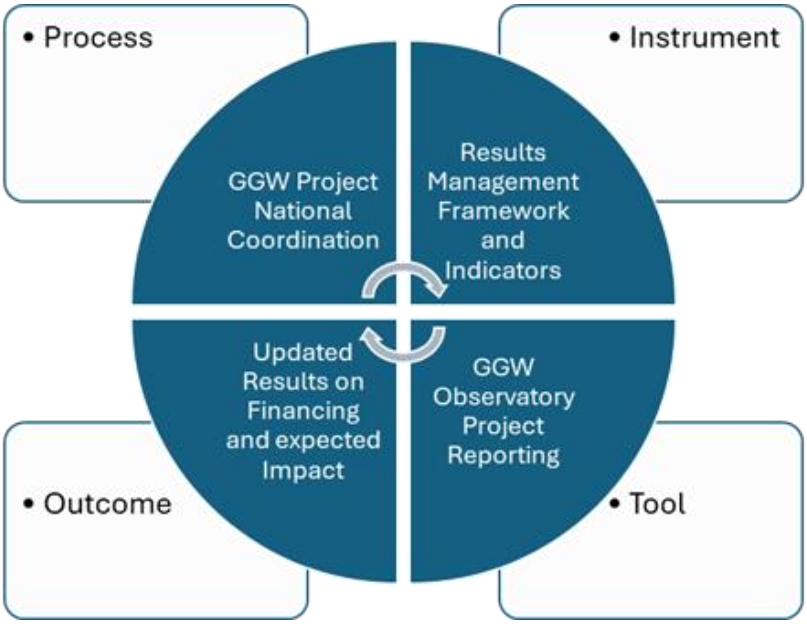

GGW : Initiative Grande Muraille verte

VI. Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Convention

69. Compte tenu de l'ampleur des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification, estimées à 278 milliards de dollars É.-U. par an selon l'évaluation des besoins financiers au titre de la Convention[15], il est essentiel de continuer à renforcer les capacités des pays à mobiliser des ressources financières supplémentaires de grande ampleur.

[15] https://www.unccd.int/resources/publications/investing-lands-future-financial-needs-assessment-unccd.

A. Suivi des flux financiers

70. À l'approche du cycle 2026 de présentation des rapports au titre de la Convention, le Mécanisme mondial renforce son soutien à la présentation des rapports sur l'objectif stratégique 5 (OS5 − mobilisation des ressources) conformément aux mandats définis par la Conférence des Parties. Les efforts portent notamment sur l'amélioration des modèles afin de mieux suivre les ressources nationales et les besoins financiers, sur l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données par défaut pour les indicateurs de progrès, et sur la poursuite de l'élaboration d'outils d'aide à l'utilisateur (conseils sur les bonnes pratiques, manuels, glossaires, vidéos d'instructions, etc.).

71. Le Mécanisme mondial exécute actuellement le Programme mondial d'appui, qui aide les pays parties à établir leurs rapports nationaux en développant le portail en ligne PRAIS4, en fournissant des données par défaut provenant de sources mondiales, en apportant un appui technique par l'intermédiaire de consultants et de services d'assistance, en organisant des ateliers de renforcement des capacités et en procédant à des évaluations des flux financiers. Le projet entre dans sa quatrième phase pour soutenir le prochain cycle de présentation de rapports. Les résultats communiqués dans les rapports serviront de cadre aux futurs efforts de mobilisation des ressources. Par exemple, les rapports de 2022 ont montré des tendances encourageantes en ce qui concerne le financement national de la lutte contre la dégradation des sols. Quarante-six pays ont rendu compte de cet indicateur (SO5-2), indiquant que 9,3 milliards de dollars É.-U. étaient consacrés à des activités liées à la désertification, à la dégradation des sols et à la sécheresse [16]. Pour la première fois, les pays ont fourni des informations quantitatives sur les flux financiers nationaux. Toutefois, le suivi des flux financiers nationaux doit encore être amélioré grâce à la disponibilité de données par défaut et à la participation d'un plus grand nombre de pays au cycle d'établissement de rapports. Les résultats encourageront les décideurs et les parties prenantes à investir dans la remise en état et la restauration des terres, car une augmentation du financement national pourrait être un outil majeur pour combler le déficit de financement. Le principal défi est l'ampleur du financement nécessaire par rapport à ce qui est actuellement disponible. Jusqu'à 40 % des terres de la planète sont dégradées, ce qui touche directement la moitié de l'humanité et menace environ la moitié du produit intérieur brut mondial (44 000 milliards de dollars É.-U.). Le coût de l'inaction dépasse de loin l'investissement nécessaire à la restauration, mais cet argument économique n'a pas été communiqué efficacement aux bonnes parties prenantes (notamment les ministères des finances) pour mobiliser des ressources. Un milliard de dollars par jour est nécessaire pour contribuer à la restauration des terres d'ici à 2030. Toutefois, cette insuffisance est aggravée par la mauvaise répartition des flux financiers existants. Par exemple, 635 milliards de dollars sont dépensés chaque année pour subventionner l'utilisation d'engrais au lieu de soutenir les mesures prises par les agriculteurs pour réduire la dégradation des sols. Chaque année, 700 milliards de dollars de subventions aux combustibles fossiles et à l'agriculture pourraient être réorientés vers des mesures de restauration.

B. Boîte à outils pour la mobilisation de ressources

72. Le Mécanisme mondial travaille actuellement à la mise au point d'une boîte à outils pour la mobilisation des ressources, comme l'avait demandé la Conférence des Parties dans sa décision 3/COP.16, afin de renforcer les capacités dans différents domaines d'action liés à la mobilisation des ressources, y compris la planification stratégique, les instruments financiers, la préparation des projets et les partenariats. L'objectif de cette boîte à outils est d'aider les pays à combler leurs déficits de financement en leur permettant de recenser, de formuler et de mettre en œuvre des solutions financières. La boîte à outils, qui devrait être lancée lors de la dix-septième session de la Conférence des Parties permettre aux pays et aux parties prenantes de disposer d'orientations, d'outils et de ressources essentiels afin de formuler des solutions de financement efficaces pour combler le déficit de financement.

[16] https://www.unccd.int/sites/default/files/2023-09/2316264F.pdf.

C. Mobilisation des ressources − préparation des projets

73. La mobilisation des ressources, soutenue par des partenariats et des modèles de financement innovants, est essentielle pour intensifier l'action, répondre aux priorités et permettre aux pays de respecter leurs engagements au titre de la Convention. À sa quinzième session, la Conférence des Parties a souligné le rôle du Mécanisme mondial qui appuie la préparation de projets par le biais de partenariats, tandis que les Parties ont mis l'accent sur la nécessité de solutions à grande échelle, intersectorielles et tenant compte des questions de genre axées sur le paysage, ainsi que sur le renforcement de la coordination entre les différents niveaux de gouvernance. Le modèle institutionnel du Mécanisme mondial favorise les interactions entre un large éventail de parties prenantes afin d'amplifier l'incidence globale d'une approche synergique visant à trouver des solutions axées sur les terres. Cette approche permet de combler les lacunes en matière de renforcement des capacités, de mobilisation des ressources et d'influence politique, qui ont toujours limité la capacité d'obtenir des financements au titre de la Convention pour des projets à grande échelle. Ce modèle met résolument l'accent sur l'effet de levier des partenariats et le partage des coûts pour une viabilité à long terme.

74. Le modèle institutionnel de la plateforme du Mécanisme mondial crée de la valeur en facilitant les interactions, les partenariats et les échanges de ressources entre les différentes parties prenantes, en servant de centre de collaboration où l'élaboration de projets, le renforcement des capacités, les solutions financières, le partage des connaissances et les solutions peuvent être élaborés et mis en œuvre à plus grande échelle. Cette approche favorise les synergies entre les Conventions de Rio et de multiples secteurs, ce qui permet en fin de compte de faire progresser les objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification tout en contribuant à la conservation de la biodiversité et à la résilience face aux changements climatiques grâce à des solutions coordonnées fondées sur les terres.

75. Cependant, la mobilisation des ressources devient toujours plus complexe. Les ressources publiques et philanthropiques ne suffiront pas à elles seules pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030, et les fonds publics et l'aide publique au développement disponibles sont menacés. Les Parties éprouvent des difficultés à obtenir des ressources financières en raison de la concurrence interne pour les ressources entre les secteurs ou, de plus en plus, en raison du fardeau de la dette. Les allocations budgétaires publiques nationales pourraient être encore améliorées et l'accès simplifié au financement facilité, en particulier pour les pays en développement, à un coût très faible voire nul. Il est particulièrement urgent de faire systématiquement participer les banques multilatérales de développement.

76. L'innovation financière, y compris les obligations vertes, le financement mixte, les partenariats public-privé et le regroupement des plans nationaux d'adaptation actuellement cloisonnés dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur les changements climatiques, représente une occasion d'aligner les cibles et d'optimiser les retours sur investissement san plus tarder. De nouveaux instruments et intermédiaires financiers ainsi que des conditions favorables pourraient être déployés pour stimuler les capitaux privés.

D. Programmes phares dirigés par le Mécanisme mondial

1. Partenariat pour le verdissement des zones arides

77. Le Partenariat pour le verdissement des zones arides a été lancé par la Convention sur la lutte contre la désertification, le PNUE et le Service coréen des forêts (KFS) à la dixième session de la Conférence des Parties, en 2011. Il vise à améliorer les moyens de subsistance des communautés, à restaurer les écosystèmes dégradés, à protéger la biodiversité et à créer des conditions favorables à la gestion durable des terres et aux opportunités de croissance verte, tout en mettant en œuvre des projets pilotes sur le terrain pour faire progresser la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres. Depuis 2012, le Partenariat a mené à bien 18 projets pilotes en Afrique, en Asie, en Europe orientale et en Amérique latine. S'appuyant sur le soutien financier du KFS, le Partenariat transpose à plus grande

échelle les approches réussies et reproduit les modèles qui ont fait leurs preuves dans les différentes régions.

78. En ce qui concerne les progrès réalisés, le Partenariat a élaboré, en 2024, des stratégies à long terme (2024-2027) pour les régions de l'Afrique et des îles du Pacifique. Ces stratégies sont axées sur : i) le renforcement des capacités, l'assistance technique et l'accès au financement ; ii) des projets pilotes visant à étendre les solutions de restauration des terres et de résilience face aux changements climatiques ; et iii) la coordination et le partage des connaissances entre les régions. Des projets pilotes annuels, dans le cadre desquels les mesures locales sont alignées sur les cadres régionaux et mondiaux, sont en cours.

79. Le projet pilote en Éthiopie, achevé en 2024, a permis de restaurer des écosystèmes de zones arides et d'améliorer les moyens de subsistance grâce à l'agroforesterie. En 2025, de nouveaux projets aux Tonga et aux Fidji visent à restaurer les écosystèmes insulaires en luttant contre les espèces envahissantes et en soutenant la gestion communautaire des ressources.

2. Accélérateur de l'initiative Grande Muraille verte et programme phare du Sahel

80. Établi en 2021 et hébergé par le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, l'Accélérateur de l'initiative Grande Muraille verte a été créé pour combler les lacunes institutionnelles et le manque de coordination recensés lors de l'évaluation de 2020 intitulé « La Grande Muraille verte : État de mise en œuvre et perspectives à l'orée 2030 ».

81. L'Accélérateur joue un rôle clef dans la traduction des engagements financiers en résultats tangibles dans les zones arides d'Afrique. Lors du One Planet Summit de 2021, des promesses de financement de plus de 19 milliards de dollars É.-U. ont été faites par des partenaires techniques et financiers de premier plan, tels que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds international de développement agricole, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement, le FEM, le Fonds vert pour le climat et l'Agence française de développement, soulignant ainsi la nécessité d'une entité de coordination unique.

82. Faute de mécanisme de financement centralisé, l'Accélérateur de l'initiative Grande Muraille verte est chargé de suivre les flux financiers, d'améliorer la mise en œuvre des projets et de fournir un cadre structuré pour mieux aligner les actions des parties prenantes du niveau local au niveau régional. En ce qui concerne les progrès, l'Observatoire de l'initiative Grande Muraille verte a été lancé avec succès en mai 2024 à Ouagadougou (Burkina Faso) et le projet intitulé « Renforcement de la coordination et de la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille verte », financé par l'Agence autrichienne pour le développement, a été mené à terme avec succès. La phase suivante, intitulée « Phase 2 : Renforcer la durabilité et l'expansion de l'initiative Grande Muraille verte », a été approuvée avec une dotation de 2,85 millions d'euros, la phase de démarrage étant en cours. À la seizième session de la Conférence des Parties à Riyad (Arabie Saoudite), un représentant du Gouvernement autrichien a félicité le Mécanisme mondial pour la réussite du projet et la signature du projet qui lui fait suite.

83. En outre, en ce qui concerne le programme phare du Sahel, le projet sur les paysages sahéliens intitulé « Créer des terres d'opportunités : transformer les moyens de subsistance grâce à la restauration du paysage au Sahel » (LOGMe), financé par le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique, a été mené à terme avec succès, tandis que la phase suivante, intitulée « Paysages sahéliens, une terre d'opportunités − élargir les sillons éprouvés » (LOGMe II), a été approuvée, avec une dotation de 11 millions d'euros. Le Gouvernement italien a présenté le projet LOGMe II lors d'une manifestation parallèle de haut niveau organisée dans le cadre de la seizième session de la Conférence des Parties à Riyad (Arabie saoudite), et le projet a été officiellement lancé en mai 2025 à Dakar (Sénégal), les lancements au niveau national étant prévus entre juillet et septembre 2025.

Figure 4
Dispositif de coordination de l'Accélérateur de l'initiative Grande Muraille verte

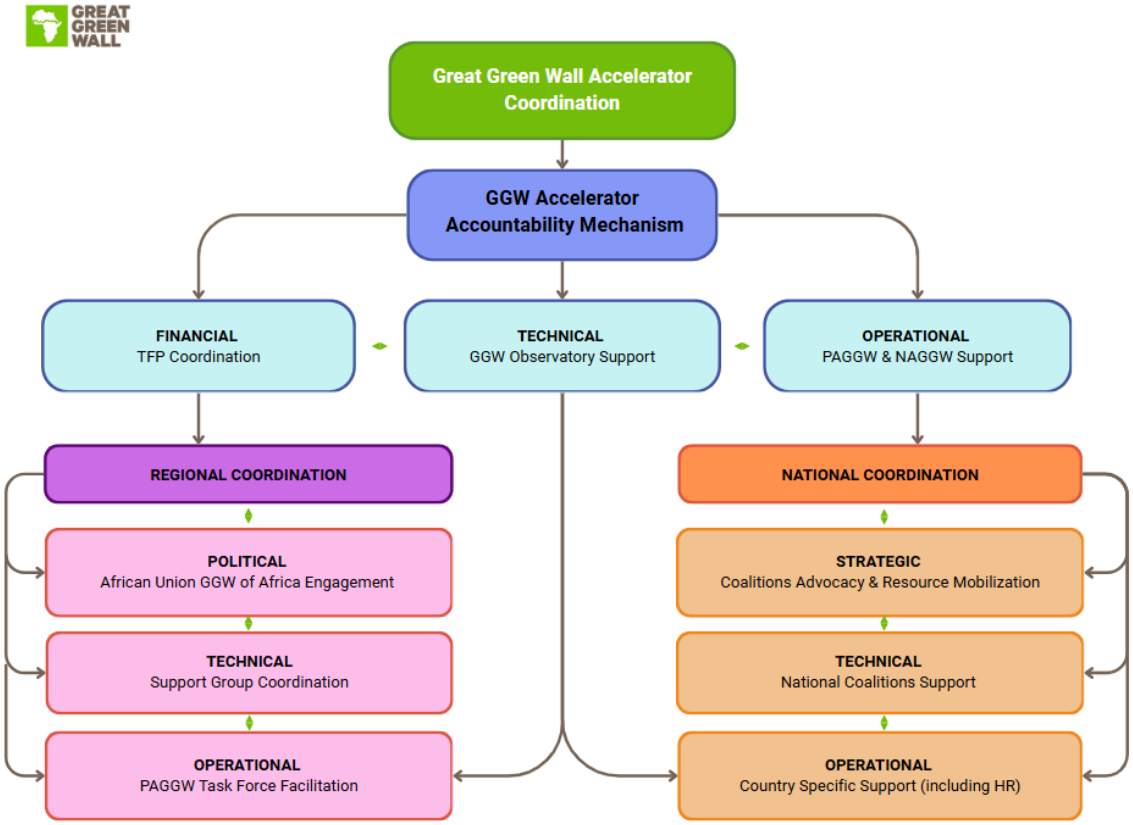

(GGW : Grande Muraille verte ; TFP : partenaires techniques et financiers ; PAGGW : Agence panafricaine de la Grande Muraille verte ; NAGGW : Agence nationale de la Grande Muraille verte : HR : ressources humaines)

84. Pour garantir la transparence et l'efficacité, l'Accélérateur de l'initiative Grande Muraille verte a mis en place un mécanisme de communication d'informations qui suit les progrès financiers depuis les promesses de dons jusqu'aux décaissements. Les investissements sont alignés sur les cinq piliers fondamentaux de l'initiative Grande Muraille verte : i) chaînes de valeur ; ii) restauration des terres ; iii) énergies renouvelables ; iv) gouvernance ; et v) renforcement des capacités, promotion de la cohérence entre les domaines thématiques et amélioration de l'incidence. Cette approche axée sur les résultats s'appuie sur deux outils clefs : le cadre harmonisé de gestion des résultats (HRMF) et l'Observatoire de l'initiative Grande Muraille verte (mis au point avec le soutien des Gouvernements français et autrichien), qui sert de fondement technique à l'harmonisation des rapports, à la prise de décisions fondée sur des données factuelles et au suivi transparent dans les 11 pays de l'initiative Grande Muraille verte et auprès des partenaires techniques et financiers.

85. L'Accélérateur de l'initiative Grande Muraille verte travaille en étroite collaboration avec l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte (PAGGW) en vue de coordonner la mise en œuvre régionale, d'assurer l'alignement sur les politiques nationales et de favoriser la collaboration transfrontière. Compte tenu des défis en matière de leadership, l'Accélérateur aide l'Agence panafricaine de la Grande Muraille à renforcer la performance institutionnelle, à améliorer la coordination et à mobiliser un soutien politique et financier de haut niveau.

86. Au niveau régional, l'Accélérateur soutient la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'Union africaine relative à la Grande Muraille verte : l'initiative Grande Muraille verte 2.0 (2024-2034). Une étape importante a été franchie à la seizième session de la Conférence des Parties à Riyad, lors de laquelle les initiatives relatives au Sahel et à l'Afrique

australe ont été unifiées, d'u point de vue politique, dans le cadre d'une Grande Muraille verte africaine. L'Accélérateur coordonne également le groupe technique du Programme de soutien régional de l'initiative Grande Muraille verte, qui réunit les principaux partenaires afin de rationaliser les contributions et de déterminer les synergies. L'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, l'Observatoire du Sahara et du Sahel et l'équipe spéciale de la Convention sur la lutte contre la désertification assurent un suivi cohérent et une supervision stratégique des programmes internationaux de restauration des terres. Au niveau national, l'Accélérateur apporte son soutien aux coalitions nationales de l'initiative Grande Muraille verte, ce qui permet de coordonner en permanence les contributions nationales de diverses parties prenantes et de faciliter l'établissement de rapports sur les indicateurs du cadre harmonisé.

3. Grande Muraille Verte : Afrique australe

87. Les 16 pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) se sont engagés à accélérer la transformation multisectorielle par le biais d'une initiative régionale inspirée de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahel : l'initiative Grande Muraille verte pour l'Afrique australe (SA GGWI). Le but de cette initiative est de créer des paysages productifs en Afrique australe afin d'en faire une région socialement inclusive, économiquement prospère et durable sur le plan environnemental. L'initiative est dotée d'un budget indicatif de 27 milliards de dollars É.-U. et un forum d'investissement, dirigé par l'Afrique du Sud, est prévu pour la fin de l'année 2025, afin de donner un nouvel élan à cette transformation verte. L'initiative Grande Muraille verte en Afrique australe bénéficie d'un soutien institutionnel important, notamment de la part de plusieurs organismes des Nations Unies, de l'Union africaine, de la BAD, de l'Agence de développement de l'Union africaine et du Secrétariat du Commonwealth, en collaboration avec le Secrétariat de la SADC. L'objectif est de tirer parti des expériences et des meilleures pratiques du Sahel pour renforcer ses modalités opérationnelles et son cadre de coordination, en positionnant l'initiative Grande Muraille verte en Afrique australe comme une composante essentielle de l'approche continentale de l'Afrique en matière de lutte contre la dégradation des terres et de renforcement de la résilience face aux changements climatiques. L'initiative comprend un portefeuille de projets axés sur le bassin du Zambèze, plus grand bassin fluvial d'Afrique australe, financés par la BAD, les Fonds d'investissement climatiques, la Banque mondiale, le FEM et le Partenariat pour le verdissement des zones aride financé par le KFS. Le projet « Gender-Transformative Resilience to Drought in Transition States in Southern Africa » (projet consacré à la résilience face à la sécheresse dans les pays en transition d'Afrique australe et destiné à transformer les aspects relatifs au genre), appuyé par la Banque africaine de développement, a été lancé en 2025. Il vise à améliorer la résilience face à la sécheresse des femmes et des jeunes filles à Madagascar, au Mozambique et au Zimbabwe, trois des pays d'Afrique australe frappés par des sécheresses dévastatrices. Afin de consolider et d'accélérer le développement de la réserve de projets de l'initiative Grande Muraille verte pour l'Afrique australe, une stratégie d'investissement sera élaborée, avec le soutien du FEM, pour étayer la mise en œuvre des projets. L'initiative Grande Muraille verte pour l'Afrique australe a pris de l'ampleur sur le plan politique en étant présentée comme une initiative prise lors de la présidence sud-africaine du G20.

4. Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse

88. À la seizième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Riyad (Arabie saoudite) en décembre 2024, la résilience face à la sécheresse a été établie comme un point central de l'ordre du jour, marquant ainsi le passage d'une réponse réactive à une gestion proactive à l'échelle mondiale. Alors que les pays s'apprêtent à envisager un nouveau cadre mondial pour lutter contre la sécheresse, le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse a été lancé en tant qu'initiative phare de la présidence saoudienne de la seizième session de la COP.

89. Le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse joue un rôle de facilitateur et de catalyseur au niveau mondial, en établissant des liens entre les pays vulnérables et les ressources disponibles pour renforcer la résilience face à la sécheresse tout en s'appuyant sur les mesures publiques et privées appliquées actuellement. Le Partenariat a reçu une promesse de subvention de 150 millions de dollars É.-U. de la part de l'Arabie

saoudite, ainsi qu'une promesse d'un milliard de dollars É.-U. d'investissements dans la réserve de projets de la part aussi bien de la Banque islamique de développement que du Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour le développement international, chacune à l'horizon 2030. En outre, le Groupe arabe de coordination s'est engagé à consacrer jusqu'à 10 milliards de dollars aux activités liées à la désertification et à la sécheresse au cours des prochaines années, ce qui témoigne d'un soutien politique et institutionnel fort en faveur de l'initiative.

90. Sur le plan opérationnel, le Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse repose sur trois piliers interconnectés : i) un fonds de préparation opérationnelle destiné à aider les pays à développer des stratégies de résilience face à la sécheresse et des investissements pour les projets en réserve ; ii) un fonds d'investissement visant à canaliser les ressources financières vers des projets de renforcement de la résilience ; et iii) une plateforme de connaissances permettant l'échange de données, d'outils et d'informations sur les meilleures pratiques.

91. Le Partenariat cible 74 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur selon la classification 2024/2025 de la Banque mondiale : 54 en Afrique, 18 en Asie et 4 dans la région Amérique latine et Caraïbes. Bien que le financement commun soit réservé à ces pays, d'autres pays touchés par la sécheresse peuvent toujours bénéficier de la plateforme de connaissances, de l'assistance technique et des possibilités de financement parallèle du Partenariat.

92. La Conférence inaugurale du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse, organisée au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification et tenue à Cologne (Allemagne), en juin 2025, a marqué une étape importante vers l'opérationnalisation. Les participants ont approuvé le cadre de gouvernance, y compris le rôle de la Convention concernant l'hébergement du secrétariat du Partenariat à Bonn (Allemagne), lequel serait appuyé par un comité technique, et ont confirmé que le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies administrerait le financement commun de manière transparente et avec obligation de rendre compte.

93. Cinq entités de gouvernance ont été adoptés : le comité directeur, le secrétariat, l'administrateur, le mécanisme d'examen indépendant et l'assemblée des partenaires (qui se tiendra en association avec les sessions de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification). Un comité directeur composé de 12 membres a été créé : le mandat des membres, non permanents, est de trois ans et l'association d'un suppléant au membre principal permet de renforcer la représentation et d'assurer la continuité des travaux. Après être convenue de la structure de gouvernance et de financement, la Conférence inaugurale a lancé la phase préparatoire du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse, positionnant le Partenariat en tant qu'instrument clef pour améliorer la résilience mondiale face à la sécheresse sous les auspices de la Convention sur la lutte contre la désertification.

5. Initiative sur les forêts de la paix

94. L'Initiative sur les forêts de la paix s'attaque à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse dans les contextes fragiles et les régions touchées par des conflits, tant au niveau national que régional. S'appuyant sur les principes de la neutralité en matière de dégradation des terres, elle se concentre sur la coopération transfrontière en matière de restauration des terres et des écosystèmes, en soulignant les liens entre l'environnement et la sécurité − y compris la sécurité alimentaire, hydrique et climatique − et vise à dégager de nouvelles possibilités de mobilisation des ressources en combinant les efforts en faveur de l'environnement et de la consolidation de la paix. L'Initiative sur les forêts de la paix promeut des approches intégrées et inclusives de la planification de l'utilisation des terres, de la gestion durable des terres, de la biodiversité et de l'action climatique, en optimisant les synergies. Grâce à des solutions collaboratives, elle favorise la coopération internationale pour la gestion durable et la restauration des terres, de l'eau, des sols et des forêts, contribuant ainsi à la consolidation de la paix et à la confiance, et démontrant les liens entre les ODD 15 et 16.

95. En 2025, le Mécanisme mondial s'était associé à des organismes tels que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le PNUD et la FAO pour lancer des processus relevant de l'Initiative sur les forêts de la paix dans sept endroits et soutenir 37 pays en matière de restauration des terres et des écosystèmes. Ces mesures ont conduit à l'élaboration de plans d'action conjoints axés sur la prise en compte des séquelles de conflits et la résilience. En 2025, trois projets pilotes ont été lancés en Asie centrale, en Indonésie et au Timor Leste et en Bosnie-Herzégovine.

96. Par le biais de l'Initiative sur les forêts de la paix, le Mécanisme mondial renforce la sensibilisation mondiale aux terres, à la paix et à la sécurité dans les enceintres internationales, telles que la Conférence de Munich sur la sécurité 2025, la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4) et la Semaine de Genève pour la paix 2025. Il met en évidence le problème du sous-investissement dans les questions de consolidation de la paix et de gestion durable des terres et étudie la possibilité d'adopter une nouvelle modalité de financement à risque réduit, en particulier en ce qui concerne la restauration des terres et l'action climatique dans les contextes fragiles et les régions touchées par des conflits.

97. Des initiatives concernant les pâturages et les tempêtes de sable et de poussière sont en cours d'élaboration en vue de la dix-septième session de la Conférence des Parties qui se tiendra à Oulan-Bator (Mongolie). L'initiative phare sur les pâturages, guidée par les Perspectives territoriales mondiales, contribuera à l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages (2026). Dans sa décision 29/COP.16, la Conférence des Parties a prié le Mécanisme mondial et le secrétariat de renforcer les partenariats public-privé en vue de mettre en œuvre des projets transformateurs qui protègent la santé des parcours et renforcent la résilience des éleveurs. Elle les a priés également d'aider les pays dans le domaine de la sensibilisation, du renforcement des capacités et de la mobilisation de ressources dans le cadre d'approches inclusives et participatives. Une analyse de la situation et un outil de sélection pour les projets NDT sur les pâturages ont été élaborés, sur la base de consultations approfondies avec les parties prenantes.

6. Initiative B4L et financement du secteur privé

98. Le secteur privé joue un rôle clef dans l'intensification des mesures visant à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, non seulement grâce à des pratiques durables, mais aussi en tant que source de financement, d'innovation et de technologie. Afin de donner suite à la décision 6/COP.15, le Mécanisme mondial a mis au point l'initiative B4L (« les entreprises protègent les terres ») dont l'objectif est de faire en sorte que les acteurs du secteur privé participent activement à la restauration des terres, à la gestion durable des terres et à la résilience face à la sécheresse, contribuant directement aux efforts de mobilisation des ressources et de mise en œuvre déployés au titre de la Convention. En 2024, le Mécanisme mondial a lancé des consultations avec des entreprises, des institutions financières et des réseaux mondiaux tels que le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, afin de faire de l'initiative B4L une plateforme de collaboration.

99. L'initiative B4L offre des possibilités d'investissement privé par le biais de partenariats stratégiques avec des entreprises à forte intensité foncière, d'instruments de financement mixtes, d'obligations vertes et de l'intégration dans les marchés des services écosystémiques. Elle fait également participer les petites et moyennes entreprises et leur donne accès à des outils techniques et à des systèmes de communication d'informations alignés sur l'indicateur 15.3.1 des ODD. L'initiative B4L propose des points d'entrée clairs et des incitations à la participation des entreprises tout en s'alignant sur les processus mis en œuvre au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Elle renforce l'environnement porteur afin d'attirer les capitaux privés, les technologies et les innovations, et sert d'instrument pour combler le déficit de financement et accélérer la mise en œuvre concernant la neutralité en matière de dégradation des terres.

7. Modèles d'assurance liés à la gestion durable des terres

100. Pour faire face aux risques croissants liés au climat et à la sécheresse, le Mécanisme mondial commencera à piloter des modèles d'assurance liés à la gestion durable des terres qui récompensent les pratiques de restauration proactives. Ces instruments lient les

réductions de primes d'assurance à l'adoption de stratégies de gestion des terres, incitant ainsi les petits exploitants à renforcer leur résilience à long terme tout en élargissant leur accès à la protection financière. Les premiers projets pilotes menés en Afrique, dans le Pacifique et en Amérique latine visent à démontrer comment l'intégration de données sur l'utilisation des terres dans l'assurance indicielle peut réduire la vulnérabilité et convaincre un grand nombre d'assureurs privés.

8. Modèles carbone adaptés à la Convention

101. Le Mécanisme mondial élabore des normes pour les crédits d'émission de carbone « adaptés à la Convention sur la lutte contre la désertification » qui intègrent la restauration des terres, les principes de neutralité en matière de dégradation des terres et les avantages connexes, tels que la résilience face à la sécheresse. Des études de cas montrent comment le financement de la lutte contre les émissions de carbone peut soutenir les moyens de subsistance locaux tout en préservant l'intégrité de l'environnement. Des instruments complémentaires tels que les crédits liés à la résilience et à la biodiversité sont également à l'étude.

9. Fonds d'investissement pour la résilience face à la sécheresse

102. En tant que plateforme de financement mixte, le Fonds d'investissement pour la résilience face à la sécheresse (DRIF) est en cours d'élaboration, avec le soutien du Luxembourg, afin d'accroître les investissements parallèles du secteur privé dans la résilience face à la sécheresse, en plus du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse. Le Fonds d'investissement vise à démontrer que l'investissement dans des secteurs tels que les infrastructures résilientes face à la sécheresse, les systèmes d'approvisionnement en eau, l'agriculture régénératrice et les solutions fondées sur la nature peut générer à la fois un impact mesurable et des retours au niveau du marché associés à des capitaux concessionnels et commerciaux. Le Fonds d'investissement pour la résilience face à la sécheresse réduira également le risque d'investissement et renforcera la participation du secteur privé au développement résilient face au climat. Le Fonds sera soutenu par un mécanisme d'assistance technique visant à constituer une réserve de projets susceptibles de faire l'objet d'investissements dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur.

VII. Conclusions et recommandations

103. **Comme la vingt-troisième session du CRIC est une réunion intersessions et qu'aucun projet de décision ne sera donc élaboré, les points clefs et les propositions du présent document sont soulignés dans cette section, en vue de leur examen par les Parties. Après l'adoption du rapport final de la vingt-troisième session du CRIC, un projet de décision sur ce point de l'ordre du jour sera élaboré en vue de la vingt-quatrième session du Comité.**

A. Conclusions tirées de la mise en œuvre de la deuxième phase du Programme de définition de cibles de NDT

1. Approches validées et facteurs de réussite

104. **Le Programme 2.0 de définition de cibles de NDT valide avec succès une nouvelle génération d'approches de définition de cibles qui intègrent de multiples dimensions de la gestion durable des terres. Le processus a démontré qu'une mise en œuvre efficace de la neutralité en matière de dégradation des terres dépendait de trois facteurs de réussite essentiels : le leadership politique, l'utilisation stratégique des systèmes de données nationaux existants et une mobilisation significative grâce à la réactivation de groupes de travail nationaux sur la neutralité en matière de dégradation des terres. Les pays qui bénéficient d'un engagement politique fort obtiennent systématiquement des résultats supérieurs, quelles que soient les ressources disponibles, tandis que ceux qui tirent parti de l'infrastructure technique**

et des systèmes de données existants améliorent l'efficacité de leurs processus. Les processus souples et sur mesure fonctionnent, mais demandent beaucoup de temps et de ressources.

2. Des défis permanent en matière de mise en œuvre

105. **Malgré ces succès, des problèmes systémiques continuent d'entraver une mise en œuvre optimale. Les limites des capacités techniques au niveau national, les obstacles à la coordination institutionnelle au sein des gouvernements et les difficultés de mobilisation des ressources constituent des obstacles importants. Dans le contexte actuel de financement, il est de plus en plus difficile d'obtenir des ressources pour la définition des cibles et les processus d'examen, tandis que la mobilisation du secteur privé reste difficile dans la plupart des pays participants.**

3. Progrès et impact au niveau mondial

106. **Le processus de définition des cibles de NDT a suscité un élan mondial, les promesses de restauration des terres portant sur près de 600 millions d'hectares. Ces engagements représentent une contribution significative à la réalisation de la cible 15.3 des ODD et des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, tout en soutenant la sécurité alimentaire et hydrique, la conservation de la biodiversité et la résilience face aux changements climatiques.**

B. Recommandations stratégiques

1. Élargissement et institutionnalisation de la définition de cibles

107. **Afin de mieux soutenir les mesures prises par les pays pour définir et actualiser leurs cibles de NDT, les mesures suivantes sont recommandées :**

a) Adopter, pour les futurs processus NDT, une approche par programme qui regroupe de nombreuses activités connexes dans des cadres unifiés, en réduisant les doubles emplois et en améliorant la rationalisation des ressources. Dans ce cas, nous recommandons d'intégrer les activités du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT dans les activités habilitantes du de la neuvième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-9) en tant qu'élément fondamental autour duquel des ressources supplémentaires pourraient être mobilisées et exploitées ;

b) Tenir compte de la complexité de la question, en renforçant les composantes de la planification intégrée de l'utilisation des terres et en fournissant aux pays des outils pour intégrer la NDT en tant que principe de planification dans les cadres existants de planification intégrée ;

c) Favoriser la diversité des modalités de financement pour la définition des cibles[17], y compris la programmation ciblée par les donateurs bilatéraux, l'affectation

[17] La possibilité d'augmenter le nombre de pays participant aux activités relevant du Programme 2.0 en 2026, ainsi que les éventuelles modalités de participation sont en cours de discussion à la fois en interne et avec les partenaires financiers et techniques. Les options envisageables sont notamment les suivantes :

- Une approche programmatique plus intégrée de la neuvième reconstitution des activités habilitantes du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-9) qui inclut explicitement les activités du Programme 2.0, en s'appuyant sur l'expérience réussie du projet de définition des cibles de NDT financé par le Fonds pour l'environnement mondial en 2016, qui a constitué un élément fondamental du Programme de définition de cibles de NDT autour duquel des ressources supplémentaires ont été mobilisées et mises à profit pour étendre le soutien à plus de 100 pays.
- Une programmation ciblée des ressources par les donateurs bilatéraux intéressés, en s'appuyant sur les exemples réussis de soutien aux activités NDT menées dans le cadre d'initiatives pertinentes, telles que l'Initiative de Changwon, mise en œuvre par la République de Corée, et l'Initiative d'Ankara, mise en œuvre par la Türkiye, qui ont fourni un appui financier solide et régulier.

des ressources nationales à partir du Système d'allocation transparente des ressources (STAR) du FEM et, si aucun financement supplémentaire n'est disponible, élaborer des processus nationaux autopilotés étayés par des conseils techniques.

2. Renforcement de la mobilisation des ressources et de l'innovation en matière de financement

108. **Les innovations qui pourraient être adoptées pour améliorer la mobilisation des ressources sont notamment les suivantes :**

a) Développer des mécanismes de financement innovants, notamment le Fonds d'investissement pour la résilience face à la sécheresse (DRIF), des modèles d'assurance liés à la gestion durable des sols et des normes de crédit carbone adaptées à la Convention sur la lutte contre la désertification ;

b) Compléter la boîte à outils pour la mobilisation de ressources ;

c) Étudier des options supplémentaires de réduction des risques dans les régions les plus vulnérables ;

d) Mettre en œuvre des modèles de financement parallèle suivant l'approche de l'initiative Grande Muraille verte et du Partenariat mondial de Riyad pour la résilience face à la sécheresse, en utilisant des cadres de résultats communs pour aligner des projets financés indépendamment sur des objectifs communs sans nécessiter de structures de financement commun ;

e) Renforcer la mobilisation du secteur privé par le biais de l'initiative B4L, en fournissant des points d'entrée clairs et des incitations à la participation des entreprises, tout en s'alignant sur des objectifs scientifiques.

3. Renforcement institutionnel et développement des capacités

109. **Une approche efficace du renforcement des compétences et des capacités des institutions clefs impliquerait des efforts systématiques visant à :**

a) Investir dans des programmes de renforcement des capacités à long terme ciblant les ministères des finances, le développement des connaissances techniques et les mécanismes de coordination interministérielle ;

b) Harmoniser les outils et plateformes numériques (Trends.Earth, PRAIS4, système d'aide à la décision) afin de réduire les coûts des transactions et d'améliorer la cohérence des données dans les systèmes nationaux ;

c) Renforcer la gestion et le partage des connaissances grâce à des webinaires réguliers, des notes d'information et une documentation sur les bonnes pratiques afin de favoriser l'intensification des activités.

4. Renforcement de l'intégration et de la mise en œuvre des Conventions de Rio

110. **Les Conventions de Rio pourraient être mises en œuvre conjointement en prenant des mesures visant à :**

a) Inclure systématiquement les coordonnateurs des Convention de Rio dans les groupes de travail nationaux sur la neutralité en matière de dégradation des terres afin de garantir des liens directs avec les processus liés au climat et à la biodiversité ;

- La programmation par les pays de leurs propres ressources du FEM, soit à partir de leur propre système d'allocation transparente des ressources (STAR), soit à partir des ressources allouées dans le cadre du programme-cadre à l'appui du processus d'établissement des rapports nationaux.
- Les processus nationaux autopilotés accompagnés de l'allocation de ressources nationales, s'appuyant sur les orientations techniques disponibles, les bonnes pratiques et les enseignements à retenir du Programme 2.0, et d'orientations techniques supplémentaires en nature au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification et/ou provenant d'organismes partenaires.

b) Aligner les cadres stratégiques grâce à des évaluations coordonnées des contributions déterminées au niveau national, des plans nationaux d'adaptation, des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et des cibles de NDT afin de recenser les synergies et de combler les lacunes en matière de mise en œuvre ;

c) Élaborer des stratégies coordonnées de mobilisation des ressources dans le cadre des trois Conventions, afin d'optimiser les retours sur investissement et d'éviter la concurrence en matière de financement ;

d) Promouvoir les programmes et les projets multisectoriels qui tirent parti des interactions entre les terres et l'eau et d'autres secteurs connexes tels que l'agriculture, l'énergie, le développement urbain, les infrastructures vertes et le développement économique, afin d'améliorer l'accès aux ressources et leur mobilisation, d'obtenir des résultats synergiques et de renforcer le financement à l'appui des objectifs intégrés des Conventions de Rio.

5. Renforcement du suivi et de la communication d'informations

111. **Les domaines critiques à améliorer seraient les suivants :**

a) Augmenter le nombre de rapports comportant des données spatialement explicites, en faisant fond sur les 18 pays qui élaborent actuellement des cibles révisées spatialement explicites dans le cadre du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT ;

b) Améliorer l'outil de suivi des cibles de NDT afin de permettre l'accès au public et d'améliorer la transparence du suivi des progrès ;

c) Appliquer des cadres de gestion axés sur les résultats selon le modèle de l'Observatoire de l'initiative Grande Muraille verte afin de suivre systématiquement les flux de financement et les résultats des projets.

C. Conclusion et orientation future de la définition des cibles

112. **Les présentes recommandations reposent sur le principe que la réalisation à grande échelle de la neutralité en matière de dégradation des terres nécessite une action coordonnée sur plusieurs fronts - du renforcement des capacités techniques aux mécanismes de financement novateurs, du renforcement des institutions à la mobilisation du secteur privé. L'expérience du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT constitue un fondement solide pour cette prochaine phase de mise en œuvre, mais pour que celle-ci porte ses fruits, il faut un engagement politique soutenu, une mobilisation adéquate des ressources et des approches et des méthodes toujours plus novatrices.**

113. **Le processus du Programme 2.0 de définition de cibles de NDT constitue la validation de principe d'une approche nouvelle et améliorée de la définition des cibles de NDT, offrant aux pays participants et aux partenaires un espace dédié au sein duquel de nouvelles idées, innovations et méthodes sont testées dans le cadre d'une structure globale de programmes agile et adaptable aux circonstances nationales. Les principaux résultats du Programme 2.0 seront présentés et discutés par les 18 pays participants et les organismes partenaires lors d'une session plénière qui sera consacrée à la question à la vingt-troisième session du CRIC, ainsi que lors de manifestations parallèles associées.**

114. **La définition et la révision des cibles de NDT n'ont rien perdu en importance en tant que processus d'élaboration des politiques, mais il est de plus en plus difficile de mobiliser des ressources pour les étayer auprès des donateurs multilatéraux et bilatéraux, compte tenu de l'environnement de financement actuel. Les mesures qui seront prises concernant la définition des cibles de NDT devront être axées sur des approches diverses et éventuellement asymétriques et/ou opportunistes aux niveaux national, régional et mondial, afin de mobiliser des ressources adéquates pour le processus d'élargissement. Le Mécanisme mondial tient à jour une liste d'attente des pays qui ont annoncé officiellement souhaiter participer aux activités relevant**

du Programme 2.0, afin que ceux-ci puissent être pressentis pour un appui potentiel lors du processus d'élargissement à l'avenir.